

DÉLIBÉRATION**COMMUNE DE VALLONS-DE-L'ERDRE
(LOIRE ATLANTIQUE)****SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 MARS 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-neuf mars à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de VALLONS-DE-L'ERDRE, dûment convoqué le treize mars deux mille vingt-quatre, s'est réuni salle du conseil municipal à VALLONS-DE-L'ERDRE, sous la présidence de Monsieur Jean-Yves PLOTEAU, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33

PRÉSENTS : Monsieur le Maire, Madame Sophie GILLOT, Monsieur Luc LÉPICIER, Madame Gaëlle TERRIEN, Monsieur Franck COUTY, Madame Léa GUILLET, Monsieur Hubert PLOTEAU, Madame Magali PETITRENAUD, Monsieur Mickael VALLÉE, Monsieur Olivier BÉZIE, Monsieur Olivier CADIOT, Monsieur Frédéric DUBOIS, Madame Christelle ESNAULT, Madame Sonia ESNAULT, Monsieur David ÉVAIN, Monsieur Sébastien FOULONNEAU, Madame Jennifer GODIN, Monsieur Frank GUILLAUX, Madame Catherine HAMON, Monsieur Nicolas LEDUC, Monsieur Thierry MARQUIS, Madame Maud MERING, Madame Laëtizia NYS, Madame Dominique RIOU, Monsieur Stéphane TRÉBOUVIL et Monsieur Thierry VANDAELE

EXCUSÉS : Madame Valérie VÉRON ayant donné pouvoir à Madame Maud MERING, Madame Sabine ANGINARD, Madame Gaëlle BOURGEOIS ayant donné pouvoir à Madame Christelle ESNAULT, Monsieur Jean-Charles OLIVE ayant donné pouvoir à Monsieur Frédéric DUBOIS et Madame Marie-Danielle RICHARD

ABSENTES : Madame Louise MOREAU et Madame Marine VIAUD

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Dominique RIOU

Nombre de conseillers

En exercice.....33

Présents.....26

Votants29

DCM n°082/2024 – 3.5.10

Extension du réseau collectif d'eau potable pour la desserte d'un lotissement privé boulevard de la Gare - convention entre la commune et le syndicat Atlantic'eau - signature

Rapporteur : Monsieur LÉPICIER

Considérant le projet d'aménagement du lotissement ERDREA, constitué de sept lots sur la parcelle cadastrée section AD numéro 124 située boulevard de la Gare, porté par la SAS TERRALOIRE IMMOBILIER, représentée par Monsieur BESNARD, faisant l'objet du permis d'aménager numéro PA04418023W3001 autorisé le 23 octobre 2023,

Considérant qu'actuellement cette parcelle de terre n'est pas raccordée au réseau collectif d'eau potable,

Considérant que le secteur du boulevard de la Gare est situé en zone 1Aub_i du Plan Local d'Urbanisme, zone à vocation principale d'habitat, dotée en principe des équipements publics destinés à son urbanisation, notamment du réseau collectif d'eau potable,

Il appartient à la commune de réaliser les travaux nécessaires à la desserte externe du lotissement ERDREA sur ledit secteur.

Le syndicat Atlantic'eau a transmis une convention à caractère technique et financier relative aux travaux d'extension du réseau d'eau potable nécessités par la desserte externe de la parcelle de terre cadastrée section AD numéro 124. Le montant de la participation financière de la commune est fixée à 5 700,00 euros HT, soit 6 840,00 euros TTC.

Ce projet de convention a été transmis aux élus le 13 mars 2024.

Madame RIOU demande si ce secteur n'est pas en zone inondable. Il est répondu que oui mais que les constructions seront autorisées sur la partie non inondable.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** la convention à caractère technique et financier relative aux travaux d'extension du réseau d'eau potable nécessités par la desserte externe de la parcelle de terre cadastrée section AD numéro 124 située boulevard de la Gare ;
- **PREND ACTE** que le coût de cette extension du réseau collectif d'eau potable, à savoir 6 840,00 euros TTC, sera pris en charge par la commune ;
- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire ou son représentant pour signer la convention à caractère technique et financier proposée par le syndicat Atlantic'eau ainsi que tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

Délibération publiée le 29 mars 2024

**Le Maire,
Jean-Yves PLOTEAU**

**La secrétaire de séance,
Dominique RIOU**



Envoyé en préfecture le 29/03/2024
Reçu en préfecture le 29/03/2024
ID : 044-200078079-20240319-DCM_082_2024-DE